

Québec, le 19 mai 2011

Monsieur Lionel Fréchette  
Préfet  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité régionale de comté d'Arthabaska  
40, route de la Grande-Ligne  
Victoriaville (Québec) G6T 0E6

Mesdames,  
Messieurs,

Je vous informe par la présente des suites que le Ministère entend donner au dossier de plainte concernant l'octroi d'un contrat par la Ville de Disraeli à la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra) visant la cueillette, le transport et l'élimination de matières résiduelles pour une période de cinq ans.

Je retiens des échanges entre les représentants du Ministère, de Gesterra et de la MRC que nous sommes tous préoccupés par le respect des règles d'adjudication des contrats prévues par la loi. Les conseillers juridiques de Gesterra partagent notre avis quant à l'impossibilité pour cette société d'accorder de gré à gré un contrat à Gaudreau Environnement inc. lorsque les principaux éléments de ce contrat seront ensuite confiés à une ou à des tierces parties. Le Ministère a toutefois été informé du caractère exceptionnel et temporaire de la situation ayant mené à la plainte et du fait que Gaudreau Environnement entreprend présentement des démarches qui lui permettront de réaliser l'objet du contrat en question.

Dans les circonstances, je considère qu'il est approprié de fermer le dossier de plainte en s'assurant qu'une telle situation ne se reproduira plus. Je vous avise également que le plaignant a été informé des conclusions du Ministère.

...2

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de lire cette lettre à la prochaine séance du conseil et de la rendre publique de la manière prévue pour la publication des avis publics. Aussi, je vous indique que conformément à l'article 14.1 de cette loi, la présente lettre sera publiée sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/gestion-contractuelle-et-ethique/avis-recommandations-et-directives>.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

*Original signé par*

Marc Lacroix